

STATISTIQUES CANTONALES

ACTUALITÉS

04.03.26 - En février, hausse de 0,6 % des prix dans le canton de Genève. Révision de l'inflation sous-jacente

En février 2026, l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC) progresse de 0,6 % en un mois et s'établit à 100,7 points (base décembre 2025 = 100). Il s'accroît de 0,4 % par rapport à février 2024. La variation annuelle moyenne se fixe à + 0,2 %.

Ce renchérissement s'explique principalement par des évolutions saisonnières liées aux vacances de février :

- Dans le groupe *transports* (+ 2,2 % en un mois ; - 2,0 % en un an), les prix des *transports aériens* s'accroissent de 19,4 % en un mois (+ 8,1 % en un an) et exercent l'effet le plus marqué sur le renchérissement. Cette augmentation saisonnière touche le plus fortement les vols vers l'Europe et l'Afrique. Les tarifs de *location de voitures* augmentent de 28,0 % en un mois (+ 10,0 % en un an).
- Dans l'*hébergement*, les prix progressent de 17,0 % en un mois pour la *parahôtellerie* (+ 3,0 % en un an) et de 3,3 % pour l'*hôtellerie* (- 1,0 % en un an).
- Les prix du groupe *loisirs, sport et culture* s'accroissent de 1,5 % en un mois (+ 1,3 % en un an) sous l'effet principal des *voyages à forfait* (+ 5,7 % en un mois ; + 3,4 % en un an). Le repli des prix des *consoles de jeux* (- 10,8 % en un mois ; + 2,8 % en un an) compense en partie la hausse de ce groupe.
- Les *loyers* progressent de 0,3 % depuis le dernier relevé de novembre (+ 1,8 % en un an).

Thème du mois : Révision de l'inflation sous-jacente

Définition et objectif de l'inflation sous-jacente

L'inflation sous-jacente est une mesure de l'inflation construite à partir de l'indice global, mais épuré de certains postes dont les prix sont volatils ou évoluent de manière saisonnière.

En se concentrant sur cette composante plus stable, l'inflation sous-jacente aide à évaluer dans quelle mesure l'évolution des prix se diffuse à l'ensemble de l'économie.

Dans le cadre de l'IGPC, deux indices d'inflation sous-jacente sont calculés :

- Inflation sous-jacente 1 : indice global sans les produits alimentaires frais et saisonniers, l'énergie, les carburants et d'autres postes jugés particulièrement volatils et/ou saisonniers.
- Inflation sous-jacente 2 : une exclusion supplémentaire des prix administrés est effectuée. Ce sont les prix fixés ou fortement encadrés par les pouvoirs publics, dont l'évolution peut refléter des décisions réglementaires plutôt que la dynamique réelle de l'économie.

À l'occasion de la révision de décembre 2025 de l'IGPC, les indices d'inflation sous-jacente ont été adaptés. Des postes supplémentaires, caractérisés par une forte saisonnalité ou une volatilité marquée, ont été exclus (notamment certains articles d'habillement et de chaussures, le mobilier extérieur, la location de voitures, les voyages à forfait et la parahôtellerie).

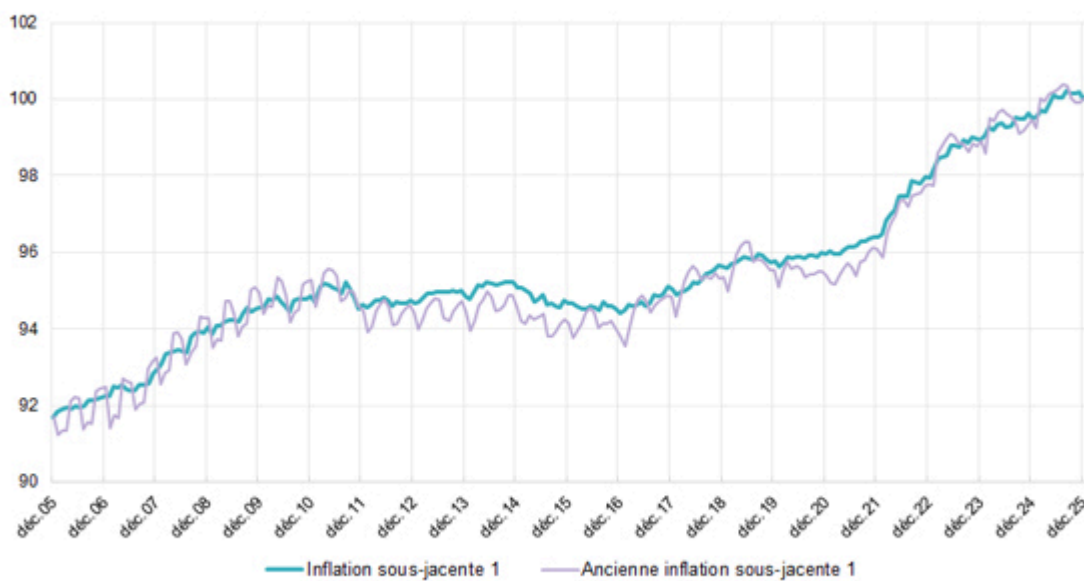
Afin de garantir la comparabilité dans le temps, les séries historiques ont été statistiquement reconstruites selon cette nouvelle définition. Les indices et taux de variation passés ont ainsi été recalculés.

Le graphique suivant compare l'évolution de l'inflation sous-jacente 1 selon l'ancienne et la nouvelle définition.

Indice du renchérissement sous-jacent 1 selon la nouvelle et l'ancienne définition, depuis décembre 2005

Résultats mensuels

Canton de Genève



Source : OFS / OCSTAT - Indice genevois des prix à la consommation © OCSTAT 04.03.2026

Prochaine publication sur ce thème : le 02 avril 2026, à 09h00.